

## Séniors Santé Handicap



# Soins, aide, écoute & accompagnement



**Service Autonomie  
à Domicile**  
→ Activité Soins  
→ Activité Aide



**Service de Portage  
de repas  
à Domicile**

L'ensemble des services concourant au maintien à domicile des personnes rendues vulnérables par **l'âge, l'état de santé ou le handicap**, sont regroupés au sein de la Direction Seniors Santé Handicap.

Retrouvez au sein d'un guichet unique toutes les prestations proposées par la Direction :



## Service Autonomie à Domicile Activité soins



04 68 72 77 32

[sad.soins@carcassonne-agglo-solidarite.fr](mailto:sad.soins@carcassonne-agglo-solidarite.fr)



Afin d'éviter une hospitalisation ou de faciliter un retour à domicile, le **Service Autonomie à Domicile - Activité Soins** prend en charge les personnes de plus de 60 ans malades ou dépendantes et les personnes en situation de handicap.

Il est autorisé par l'Agence Régionale de Santé (250 places pour personnes âgées, 2 places pour personnes en situation de handicap, 14 places pour prise en charge Alzheimer).

Ce service intervient sur prescription médicale pour :

- **des soins d'hygiène et de nursing**
- **des actions de prévention**
- **et l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.**

En parallèle, le service comprend une **Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)** qui propose un accompagnement pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou de maladies apparentées) à un stade léger à modéré.

Sur prescription médicale, le patient bénéficie de 12 à 15 séances de soins et de réhabilitation sur une durée d'environ 3 mois.

Le plan de soins permet de maintenir une vie sociale en proposant des stratégies de compensation tout en accompagnant les proches aidants dans la compréhension des troubles.

**Les prestations assurées par ces deux services sont entièrement prises en charge sur prescription médicale (par la sécurité sociale).**



## Service Autonomie à Domicile

### Activité Aide

Ce service a pour mission :

- **l'entretien du logement (services ménagers)**
- **la préparation des repas**
- **l'aide aux actes de la vie quotidienne (toilette, prise de repas...)**
- **l'aide à la mobilité et aux déplacements intérieurs et extérieurs**
- **l'assistance administrative**
- **le transport à la demande (courses, rdv...)**
- **le lien social**

Les personnes les plus dépendantes bénéficient de l'intervention du service 7j/7j dans le cadre d'une prise en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

04 68 26 79 79

04 68 72 77 38

[sad.aide@carcassonne-agglo-solidarite.fr](mailto:sad.aide@carcassonne-agglo-solidarite.fr)

Depuis plusieurs années, dans un objectif de répondre à l'accroissement de la dépendance des bénéficiaires et d'améliorer la qualité des prestations proposées, l'accent a été mis sur la formation des aides à domicile.



## Service Portage de Repas à Domicile



04 68 26 79 79

04 68 72 77 38

[portage.repas@carcassonne-agglo-solidarite.fr](mailto:portage.repas@carcassonne-agglo-solidarite.fr)

Sur prescription médicale, des menus correspondant à des régimes particuliers peuvent être proposés (Sans sel, sans sucre...).

Les livraisons sont assurées afin de couvrir les besoins en repas du lundi au dimanche, y compris les jours fériés.

Le service administratif gère les commandes, le suivi de la qualité et de l'élaboration des menus.

Le service de livraison assuré par Carcassonne Agglo apporte à domicile un repas préparé en « liaison froide » dans les meilleures conditions, avec le concours d'une diététicienne afin de répondre aux besoins alimentaires de chaque bénéficiaire.

# Comment bénéficier de ces prestations ?

Le service Instruction-Facturation accompagne à l'élaboration du dossier de demande de prise en charge financière à destination des personnes âgées de plus de 60 ans ou des personnes de moins de 60 ans atteintes d'un handicap : APA à Domicile, caisses de retraite (CARSAT, MSA, CNRACL, RSI, CRAM...), mutuelles, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aide sociale départementale, portage de repas...

Pour tous renseignements concernant l'instruction d'un dossier et la facturation :

## Service Instruction-Facturation

- ⌚ Instruction des dossiers : 04 68 26 79 79
- ⌚ Facturation : 04 68 26 79 75 (89)

# Nos engagements / Démarche qualité / Partenariat

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, Carcassonne Agglo s'engage à définir une politique et des objectifs au sein de ses structures assurant un niveau de qualité qui satisfasse les besoins et les attentes des bénéficiaires et des différents partenaires (internes/externes) tout en assurant aux agents des conditions de travail leur permettant d'exprimer leurs compétences dans le meilleur environnement possible. Les partenariats mis en place facilitent la coordination des informations, garantissent la continuité de l'accompagnement et simplifient le parcours des personnes.

# Contacts

## Direction Séniors Santé Handicap

Carcassonne Agglo  
47 allée d'Iéna - 11830 Carcassonne Cedex 9

## Ouverture des Services Administratifs :

Accueil physique : lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique : lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h (17h le vendredi)

Facturation et règlement : Une facture mensuelle est établie et envoyée au bénéficiaire par la Trésorerie de Carcassonne Agglo.

Les prestations d'Aide à Domicile vous permettent de bénéficier de déduction fiscale en fonction des dispositions légales en vigueur.

## Nos valeurs :

**Respect - écoute - bientraitance - esprit d'équipe  
équité - déontologie**